



DECLARATION DE MONSIEUR DENIS BOHOUSSOU, DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OAPI) A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA SOIXANTE TROISIEME SERIE DE REUNIONS DES ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI, Genève, le 15 juillet 2022

Madame la Présidente,

Monsieur le Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Honorables délégués, Mesdames et Messieurs,

Avant toute chose, j'aimerais vous adresser Madame la Présidente, mes chaleureuses félicitations pour la conduite des travaux. Mes félicitations vont aussi à tous les autres membres du Bureau.

Je saisis cette circonstance solennelle pour redire à Monsieur le Directeur Général de l'OMPI, que l'OAPI est convaincue du rôle éminemment exaltant que son institution joue pour la promotion de la propriété intellectuelle dans le monde et particulièrement son action pour le développement.

Madame la Présidente,

L'OAPI et L'OMPI sont deux Organisations qui partagent des aspirations et des idéaux similaires. Ces idéaux, nous les poursuivons dans une coopération large et solidaire entre nos deux organisations.

Sans vouloir dresser un véritable bilan, je peux affirmer que les années 2021 et 2022 auront été pour la coopération OMPI/OAPI une période de consolidation des acquis. Confirmant la volonté commune de promouvoir les actifs de la propriété intellectuelle. Dans ce sens, les actions majeures suivantes ont été menées :

- la poursuite de la mise à niveau du système informatique de l'OAPI, à travers la numérisation des archives techniques et l'extension du déploiement de IPAS ; ,
- l'élaboration des avants projets de lois type de protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques à l'intention des États membres de l'OAPI,
- l'adaptation de l'outil d'autodiagnostic de l'OMPI pour les PME au contexte juridique de l'OAPI ;
- la mise en place d'un Master d'ingénieur brevet avec l'Institut Polytechnique Houphouët-Boigny de Yamoussoukro en Côte d'Ivoire ;
- l'adoption du plan d'action de Nairobi pour le développement du droit d'auteur et des droits voisins en Afrique ;

Je ne saurais clore cette liste, sans évoquer le soutien à l'organisation de la Conférence Ministérielle des Etats membres de l'OAPI, qui a abouti à une Déclaration ministérielle. Laquelle Déclaration contient un engagement des États membres à promouvoir les indications géographiques et à adhérer aux instruments internationaux y relatif notamment le système de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et des indications géographiques et leur enregistrement international.

Madame la Présidente ;

Il n'est point de doute que la propriété intellectuelle joue un rôle éminemment important dans le commerce des produits et services. A cet égard l'OAPI compte prendre une part active dans les négociations en vue de l'élaboration du protocole relatif à la propriété intellectuelle de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) à venir. Dans ce cadre, l'OAPI a eu une rencontre avec les négociateurs de ses Etats membres afin de convenir de la meilleure manière d'harmoniser et d'intégrer le système et les procédures de propriété intellectuelle pour que les intérêts des titulaires de droits soient mieux préservés et participants au développement des Etats du continent.

L'OAPI se tiendra toujours aux côtés de ses Etats membres tout au long du processus de mise en place de ce vaste marché continentale.

Madame la Présidente ;

Les travaux de la présente session qui s'ouvrent vont donner lieu à des débats sérieux, parfois animés, mais toujours empreints de cette volonté de faire triompher les idéaux que nous partageons.

A ce sujet, je voudrais m'intéresser principalement à une question d'intérêt inscrite à l'ordre du jour. Il s'agit des négociations en vue de parvenir à un accord sur le texte d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux assurant la protection effective des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques.

Cette question mérite d'être examinée avec la plus grande attention. L'OMPI peut aider de façon significative à l'atteinte de cet accord. Elle le fera en restant à l'écoute de tous ses Etats membres, en étant attentif à leurs préoccupations, en recueillant leurs suggestions, en proposant des solutions.

Je voudrais, à ce propos exhorter toutes les délégations ici présente à faire preuve de détermination, de la plus grande ouverture d'esprit et d'une bonne volonté de coopération dans la résolution des questions pendantes.

Enfin, je formule le vœu de voir la présente session parvenir à des résolutions concrètes et réalistes qui s'inscriront dans la voie du développement durable de l'action de l'OMPI. Je souhaite pleins succès aux travaux.

Je vous remercie.